

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Aout 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des fonctionnaires ;
- (/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories D, C, D, E des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-130/AF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 73-143 du 24 (4.73) fixant des modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomination, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8 Aout, portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85, portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

D.G.B.

D.C.F.

- (/u le décret n° 84/1007/MTERFPPS/DGTF/DGP du 29/11/84, portant versement, reclassement et nomination de Monsieur OSSENGUE (Michel), Attaché des Douanes de 6<sup>e</sup> échelon ;
- (/u la lettre n° 2086/DGD/DAAF-SP- du 24-10-85 du Directeur Général des Douanes et Droits, Indirects, transmettant de dossier de l'intéressé ;
- (/u le décret n° 71/248/MT.DGT.DELC.4.6 du 26.7.71 modifiant le tableau hiérarchique des cadres sédentaires de la catégorie A des Douanes et les règles de recrutement dans lesdits cadres ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°73-143 du 24 4.78, ~~en service, Monsieur~~ OSSENGUE (Michel), Administrateur de 3° échelon, indice ~~1040~~ des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale), en service à la Direction Régionale des Douanes à Brazzaville, titulaire d'une Attestation de fin de stage de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, est reversé à concordance de catégorie et d'échelon dans les cadres des Douanes et nommé Inspecteur de 3° échelon, indice 1010.-

ARTICLE 2. - Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, à compter de la date de sa signature, sera ~~publié~~ publié au ~~JORPC~~ et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 3 MARS 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DGFP/DGPCE ..... 3
- DGFP/BST ..... 2
- D.G.B. .... 3
- D.C.F. .... 2
- SGCM/BQ ..... 2
- D.G.D. .... 3
- DOSSIER ..... 3
- Intéressé ..... 1